

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a tenu, par visio-conférence, sa quatrième réunion ordinaire de l'année, le 21 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

Au cours de cette session, le CPM a examiné les perspectives macroéconomiques mondiale et sous-régionale actualisées et a décidé de l'orientation de la politique monétaire.

Concernant l'économie mondiale, les perspectives demeurent incertaines en raison de l'apparition d'une deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 dans les pays occidentaux. Ainsi, en novembre 2020, le FMI a légèrement révisé à la hausse sa prévision de croissance mondiale pour 2020 et 2021, à la faveur de la production et la distribution de vaccins contre la COVID-19.

Au plan sous-régional, l'assouplissement des mesures de confinement et la remontée des cours du pétrole ont contribué à une timide reprise dans la quasi-totalité des branches d'activités au cours du troisième trimestre 2020, en dehors des services marchands tels que les hôtels, les transports et le divertissement, qui pâtissent encore des restrictions de divers ordres. Ainsi, les perspectives économiques pour 2020 tablent sur une contraction du PIB réel de 2,9 %, contre - 3,1 % projetée en septembre, une hausse du taux d'inflation en moyenne annuelle à 2,7 %, une dégradation des comptes macroéconomiques à travers des déficits budgétaire (base engagements hors dons) et extérieur respectivement à 3,6 % du PIB et 5,0 % du PIB et une augmentation des réserves de change au-dessus du seuil de 3 mois d'importations des biens et services. Le taux de couverture extérieure de la monnaie remonterait à 68,0 %, contre 67,1 % un an plus tôt.

En raison des incertitudes sur les prévisions économiques internationales et sous-régionales et sur l'évolution de la pandémie de la COVID-19, ainsi que des difficultés à prévoir l'évolution à moyen terme de la liquidité bancaire, le CPM a décidé de maintenir inchangées les conditions d'intervention de la BEAC, comme ci-après :

- ✓ Taux d'Intérêt des Appels d'Offres à 3,25 % ;
- ✓ Taux de la facilité de prêt marginal à 5,00 % ;
- ✓ Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ;
- ✓ Coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Par ailleurs, après avoir pris connaissance de l'évaluation de la mise en œuvre des mesures adoptées depuis mars 2020 pour faire face à la crise de la COVID-19, le Comité de Politique Monétaire a décidé de : (i) renouveler pour six (06) mois, à compter du 1^{er} janvier 2021, les conditions d'éligibilité des garanties aux opérations de refinancement de la BEAC, réaménagées lors de sa session du 24 juin 2020 ; (ii) reconduire pour six (06) mois, à compter du 1^{er} mars 2021, le programme de rachat des titres publics sur le marché secondaire par la BEAC, adopté lors de sa session extraordinaire du 22 juillet 2020.

Enfin, le Comité de Politique Monétaire a décidé de la tenue de ses sessions ordinaires le lundi de la dernière semaine de chaque trimestre de l'année, sauf pour le mois de décembre où il se réunira le lundi de la troisième semaine. Pour l'année 2021, les dates de tenue des sessions ordinaires sont les suivantes : (i) le 29 mars 2021 pour la première session, (ii) le 28 juin 2021 pour la deuxième session, (iii) le 27 septembre 2021 pour la troisième session, et (vi) le 20 décembre 2021 pour la quatrième session.

Fait à Yaoundé, le **21 décembre 2020**

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



ABBAS MAHAMAT TOLLI